

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 27 AOUT 2013**

Le mardi 27 août 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 22 août 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, MOREAU, PIOT,
MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusés : Mmes HERAULT, LEGEREAU, M. FOURNIER (pouvoir à M.FOUCHE),
M. JOLLY

Secrétaire : M. DECOU Christophe.

Monsieur le maire rappelle qu'un élu ne peut avoir qu'un seul pouvoir par séance du Conseil municipal et que celui-ci doit être formulé par écrit. Pour la réunion de ce soir, les pouvoirs de Mmes Héroult et Légereau ne sont pas recevables.

Il n'y a aucune observation sur le dernier compte rendu, Monsieur le maire propose aux élus de signer le registre.

1 – FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES

Une nouvelle demande de l'école Notre Dame de Niort, pour participation à la scolarité d'un enfant en CLIS, est parvenue en mairie. M.Nivau fait savoir que le courrier fait état d'une participation de 600,00 €, avec accord du Président de l'Association des Maires. Après renseignements pris auprès de l'association des maires, cet accord n'a jamais eu lieu. D'autre part, il est demandé une participation pour une année civile au lieu d'une année scolaire. Enfin, l'enfant est en CLIS pour raison de santé, Monsieur le maire souhaite demander un certificat justifiant l'inscription de cet enfant en CLIS. Dans l'attente d'une réponse au courrier qui va être transmis à l'école Notre Dame, le paiement est suspendu.

2 – LIGNE DE TRESORERIE

Plusieurs établissements bancaires ont été contactés pour une ligne de trésorerie de 50 000 €. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil puisqu'il manque la réponse de l'un des organismes.

3 – DEVIS FOURNITURE CLOISONS POUR SANITAIRES MATERNELLE

Un devis de 2 325,91 € TTC a été fourni par les Ets AUDIS de Niort pour la fourniture de cloisons qui seront posées dans les toilettes des petits. La pose sera effectuée en régie. Monsieur Décou est chargé de contacter un autre fournisseur permettant ainsi une mise en concurrence. Le choix de l'entreprise se fera ultérieurement.

4 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Monsieur le maire fait part des modifications qui ont eu lieu cet été, au sein du personnel. Tous les horaires avaient été revus faisant suite à la semaine d'école de quatre jours et demi.

Courant août, Mme Clarisse Mousset a fait savoir qu'elle pouvait obtenir une mutation vers la commune d'Aiffres pour un poste à temps complet. M. le maire a donné son accord pour cette mutation au 1^{er} septembre.

Suite à cette mutation, il a été proposé à Mme Julie Lochon, possédant son CAP petite enfance de prendre la place de Mme Mousset, ce qu'elle a accepté. Mme Lochon s'engage à passer le concours d'ATSEM. La commune mettra tout en œuvre pour lui permettre de suivre une formation préparatoire à ce concours.

Mme Laurence Décou a accepté de prendre le poste de Mme Lochon.

Mme Christelle Aubouin n'a pas souhaité être intégrée au sein du personnel communal, en prenant le poste de Laurence Décou puisque le mercredi après-midi est travaillé. Le renouvellement de son contrat aidé a donc été demandé auprès du pôle emploi de Melle.

Le poste de Mme Marie-Line Magrino est donc modifié en fonction de ces heures du mercredi qu'elle accepte de faire.

Toutes ces modifications ont fait l'objet d'une demande d'avis auprès du Comité Technique Paritaire du centre de gestion.

Un poste est maintenant vacant, celui de Madame Décou. Il manque une personne pour effectuer le ménage des classes et faire de la surveillance. Dans un premier temps, au vue de la prochaine rentrée scolaire et des nouveaux horaires, Monsieur le maire propose dans un premier temps un contrat à durée déterminée de trois mois (renouvelable si besoin une fois). Le recrutement d'une personne stagiaire sur le poste vacant se fera simultanément.

Pour le mois de septembre et dans l'attente de ce recrutement, une demande a été faite auprès du centre de gestion de Saint-Maixent-L'Ecole pour une personne en intérim.

M. Nivau souhaite aussi faire une demande auprès de pôle Emploi pour un contrat aidé de 22 heures hebdomadaires. Il sera proposé de la surveillance cantine et cour d'école, du petit bricolage, de l'entretien des locaux, des espaces verts et du matériel.

Les élus émettent un avis favorables aux diverses propositions énoncées.

Les candidat(e)s devront déposer une lettre de motivation plus un curriculum vitae en mairie avant le 13 septembre 2013.

Le jury chargé de recevoir et de nommer les personnes se réunira le mercredi 18 septembre dans l'après-midi. Suivant le nombre de postulants, il y aura peut-être deux groupes. Seront présents : M.Nivau, Mme Moreau, Mme Ledoux, plus Mme Brochard et M.Décou si besoin de deux jurys.

Mme Ledoux informe que dans le cas du contrat aidé, il est possible d'obtenir une convention avec Pôle Emploi pour un essai avec la personne retenue, préalablement à l'embauche.

5 – GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Concernant la protection sociale des agents, le centre de gestion avait été mandaté pour effectuer une consultation auprès de différents prestataires garantissant le maintien du salaire des employés en cas de longue maladie ou invalidité. Les membres du conseil devaient se positionner ce soir sur la participation (ou non) proposée par la commune, diminuant d'autant la cotisation de chaque employé.

Monsieur le maire rappelle qu'actuellement, la commune participe à hauteur de 0,22 % (employé : 0,88 %), du salaire brut de chaque employé ayant décidé de cotiser. Le montant de la participation doit maintenant être la même pour tous.

Le centre de gestion a retenu, après consultation, HARMONIE Mutuelle avec un taux de 1.10 % du salaire brut. Or, ce jour-même, la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale, qui participait à la consultation et non retenue par le centre de gestion) qui couvre les agents jusqu'au 31 décembre 2013, transmet un courrier en mairie, par lequel elle propose un tarif préférentiel de 0.98 % pour les mêmes garanties.

A ce jour, seule une intention d'adhésion à été signée auprès du centre de gestion. M.Nivau souhaite un rendez-vous avec la MNT pour plus de renseignements avant que les élus prennent une quelconque décision.

6 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR PROJET D'AMENAGEMENT SUR ROUTES DEPARTEMENTALES N° 5 ET N°7

Une dernière réunion avant lancement du projet a eu lieu mi-juillet. Les documents ont été étudiés et corrigés.

Les travaux de voirie englobant les trois communes sont estimés à 305 000 € TTC, non compris les travaux d'aménagement piétonnier à Rochetan. Ces travaux feront l'objet d'une deuxième phase. En effet, s'agissant d'un projet uniquement sur la commune, celui-ci sera plus rapide à traiter.

Pour les subventions, les demandes ne pourront se faire qu'après chiffrage du maître d'œuvre.

Toujours suivant ce chiffrage, les élus décideront si les travaux seront exécutés en plusieurs tranches, permettant ainsi le paiement sur plusieurs budgets.

Sur le programme de maîtrise d'œuvre, il sera proposé une seule réunion ouverte au public, au moment de l'étude de l'avant projet.

Tout comme les travaux de la mairie phase II, ce projet ne verra le jour qu'après avis favorable des subventions.

Les élus émettent un avis favorable au lancement de la procédure d'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre en octobre.

7 – VENTE DE LA PARCELLE AI 383

Monsieur le maire présente la demande de Mme Scello Sandrine, domiciliée au lotissement « Les Noyers », désireuse d'acquérir une petite parcelle de terre d'une superficie de 74 m², située le long de sa propriété et qui lui permettrait de faire construire par la suite un garage.

Mme Scello a obtenu l'avis favorable de son voisin, concernée aussi par la proximité de cette parcelle. Après s'être renseignée auprès de l'association des maires, la commune est en droit de rétrocéder cette parcelle, la superficie restante pour les espaces verts du lotissement étant largement suffisante. M. le maire propose de vendre le terrain en question sur la base de 5,00 € le m².

Les élus donnent un avis favorable à ce projet.

Mme Scello choisira le notaire chargé de rédiger l'acte relatif à cette transaction.

8 – ACHAT DES PARCELLES ZK 87 et ZK 88

Pour faire suite à l'acquisition par la commune, du terrain des conjoints Cailbault, Monsieur le maire a rencontré M. Nazar Pierre, possédant deux terrains situés entre le cimetière communal et le terrain dernièrement acquis. Il a été proposé à M. Nazar l'achat de ses deux parcelles, ce qui permettrait, à la fois de mettre en place un cheminement piétonnier du parking vers le cimetière mais aussi de faire un accès pour les engins nécessaires aux travaux.

Monsieur le maire a fait proposition d'achat des deux parcelles pour un montant de 6 000 €, soit 5,29 € le m² pour une superficie de 1 135 m².

Les élus émettent un avis favorable à cette proposition et chargent M. le maire de signer tout document relatif à cette affaire.

9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Informations :

- Un Fressines Infos sera à distribuer le week-end prochain ;
- Réunion le 28 août pour préparation du forum des associations ;
- Achat d'un réfrigérateur pour local buvette (265 €).

Ecole :

- Les travaux d'été, ont eu lieu à l'école ;
- Les achats : 30 chaises pour une classe, 2 vestiaires pour la garderie, 6 lits superposés ;

- Les tableaux interactifs ont été posés dans chaque classe et le matériel informatique est arrivé. Une formation pour les enseignants a eu lieu ce mardi ;
- Trois nouveaux enseignants à l'école : Mme Gazeau Emmanuelle, Mme Moll Liliane, M.Levrault Jérôme ;
- Transport scolaire : 29 inscrits à ce jour, contre 17 l'an passé ;
- Une réunion relative aux activités périscolaires est programmée le 24 septembre 2013 à la Communauté cantonale ;
- L'ensemble du personnel communal sera présent de 15h à 16 h le vendredi pour la surveillance des enfants.

M. Chaigneau/C.C.A.S. :

- Le pique nique, pour les gagnants du repas des aînés, aura lieu le mercredi 4 septembre prochain ;
- Suite à la pose du plafond à la salle des fêtes, l'acoustique est nettement meilleure ;
- Un nouveau portillon a été mis en place à l'école, pour l'accès des parents et des enfants. La grille est réservée à l'usage des services de secours ;
- Les frelons asiatiques sont de retour, il faut rester vigilant.

10 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le maire fait savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, le Syndicat des Eaux de la Vallée du Lambon va fusionner avec le Syndicat des Eaux du SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres). Il donne aussi lecture du courrier de M.Samuel Peltier, nouveau président de l'école de musique, suite à la démission de Mme Laurence Sénéchault, qui a beaucoup œuvré pour cette association.

Mme Piot Marylène demande si une réponse a été faite à sa demande d'aide informatique pour la bibliothèque. Le secrétariat est chargé de contacter la Communauté de Communes à ce sujet.

M. Laurent Dupeu fait savoir que le regard d'eau pluviale situé rue de la Raberie n'a pas été nettoyé.

Mme Piot fait aussi remarquer que la haie qui borde la voie communale route de Fressines n'a pas été taillée.

Les employés exécuteront prochainement ces travaux, après la rentrée scolaire.

La séance est levée à 22h22.